

Les plages et le bon voisinage



Les jours chauds des derniers jours nous rappellent à quel point nous sommes privilégiés d'avoir accès à l'eau à partir de nos plages. Ce faisant, nous sommes nombreux à profiter de ces installations en même temps, c'est pourquoi des règles de bon fonctionnement ont été mis en place afin de s'assurer du bien-être de tous.

**Une surveillante de plages
dédiée**



Madame Laure Pinto est notre dévouée surveillante de plages. Elle prend à coeur sa fonction et s'assure que les règles soient respectées. Vous la croiserez sûrement à plusieurs reprises car elle sillonne les plages et vérifie, entre autres, que les utilisateurs ont leur carte de membre. Pour lui faciliter la tâche, on vous demande de bien collaborer en tout temps en observant les consignes.

Petit rappel concernant les chiens aux plages

Nos amis canins sont les bienvenus aux plages en autant qu'ils soient tenus en laisse. Ils n'ont pas accès à l'eau des plages 1 à 4. Toutefois, les chiens ont la liberté de se rafraîchir à l'étang du Grand Duc.

Les règles en un coup d'oeil

Vous trouverez ces affiches aux différentes plages. Prenez le temps de bien les lire et surtout, de bien les respecter.

Le bon voisinage, c'est l'affaire de tous !

SÉCURITÉ ET CIVISME AUX PLAGES

LES PLAGES DU DOMAINE SONT PRIVÉES, NON SURVEILLÉES ET RÉSERVÉES AUX MEMBRES AINSI QU'À LEURS INVITÉS.

- *Carte de membre requise en tout temps à présenter sur demande de façon courtoise*
- *Pêche interdite sur les quais et les plateformes*
- *Plongeon interdit à partir des quais.*
- *Contenants de verre prohibés*
- *Feux et BBQ interdits*
- *Disposer correctement les ordures et matières recyclables*
- *Inscription annuelle requise pour l'utilisation du pédalo en libre-service (www.lac-sittelles.org)*
- *Seuls les membres ayant un emplacement assigné peuvent amarrer une embarcation à un quai*
- *Garder l'espace des quais dégagé en tout temps*
- *Remettre en place les barrières à bernaches*
- *Interdiction de baignade pour les chiens*
- *Stationner d'un seul côté de la rue (coté bord de l'eau), ne pas utiliser ou obstruer les entrées résidentielles*

CONSEILS DE SÉCURITÉ

- *Surveiller les enfants en tout temps*
- *Veste de flottaison recommandée*
- *Respecter ses capacités physiques et techniques avant d'entreprendre une activité nautique*



Brigitte Baron
Communications, bénévole

APLS

1, rue du lac des Sittelles, J0B 1B0, Austin

Cet email a été envoyé à {{contact.EMAIL}}
Vous l'avez reçu car vous êtes inscrit à notre newsletter.

[Afficher dans le navigateur](#) | [Se désinscrire](#)

